

Spida
Personalsorgestiftung
Bergstrasse 21
Postfach
CH-8044 Zürich
Telefon 044 265 50 50
Fax 044 265 53 53
info@spida.ch
www.spida.ch

A remettre aux employés assurés

Evolution positive de la caisse de pension en 2019 Récompenses conformément au comparatif des CP et adaptations des futures prestations de vieillesse

La Spida Fondation de prévoyance dresse un bilan de l'année 2019 réussi: un rendement particulièrement de +10,8% élevé a été obtenu sur les marchés de placement, l'effectif d'entreprises affiliées et d'assurés a augmenté de manière disproportionnée et l'efficacité de mise en œuvre de la prévoyance professionnelle a encore pu être optimisée. Il en résulte donc un double avantage, aussi bien pour nos membres que pour nos assurés : tous profitent de frais d'administration bas sur le marché des caisses de pension, les entreprises bénéficient en outre de la solide assise financière de la fondation et les assurés de la rémunération au-dessus de la moyenne de leurs avoirs de vieillesse.

Rendement de placement élevé et rémunération au-dessus de la moyenne

Après de fortes corrections sur les marchés de placement fin 2018, les marchés boursiers repartirent fortement à la hausse en 2019, principalement grâce à la politique des banques centrales dans le cadre d'une année économique 2019 assez difficile. Le résultat final de la fondation a présenté un rendement net élevé de 10,8%. En plus des placements en actions avec des rendements s'élevant jusqu'à 30,5%, les immobiliers avec un rendement de 6,4% ont fortement contribué à cet excellent résultat.

À la lumière du résultat obtenu et de la situation financière générale de la caisse de pension, le Conseil de fondation décide de manière prospective du taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir de vieillesse, c'est-à-dire à l'avance pour l'année à venir. Il en résulte les taux d'intérêt suivants pour 2020 et les années précédentes:

- 3,0% pour l'année 2018 grâce au rendement net positif de 9,3% en 2017
- 2,0% pour l'année 2019, malgré le rendement net négatif de -2,7% en 2018 et grâce à la situation financière globalement solide de la Fondation
- 2,75% pour l'année 2020 grâce au rendement net satisfaisant de 10,8% en 2019

À titre de comparaison, le taux d'intérêt minimal LPP est de 1,0% pour les années indiquées.

Socle financier sain – malgré la crise du coronavirus

Grâce à la performance élevée des placements associée aux apports importants résultant d'une forte augmentation du nombre de clients, la fondation a pu dépasser pour la première fois à la fin de 2019 le seuil de CHF 1,5 milliard. Le taux de couverture est passé de 108,0% fin 2018 à 114,8% fin 2019, renforçant ainsi de manière substantielle la réserve de fluctuations de valeur. De plus, un taux de couverture de 114,8% représente une valeur des plus réjouissantes par rapport aux autres institutions collectives et communes.

En début d'année, la pandémie de Covid-19 a engendré de graves troubles sur les marchés financiers. La Spida est parvenue à limiter les pertes au sein de cet environnement exigeant: le rendement net atteint en cours d'année s'élève à -3,1% fin mai. Le taux de couverture a donc chuté à 109%.

10,8%

Rendement net

14%

Davantage
d'assurés

114,8%

Taux de couverture

114.-

Frais
d'administration
par destinataire

Forte augmentation des clients

À l'inverse d'un grand nombre d'autres caisses de pension, la Spida ne verse pas de frais de courtage aux courtiers. Par conséquent, nous sommes engagés activement à garantir la croissance continue de la Fondation. Nous sommes heureux que nos efforts aient été récompensés par une croissance d'environ 1'600 assurés (environ 14% de la clientèle existante) l'année dernière – c'est ainsi que la fondation comptait fin 2019 environ 12'300 assurés actifs (10'770 fin 2018).

Récompenses

Nous nous réjouissons des résultats et récompenses obtenus par la Spida Fondation de prévoyance conformément au classement des caisses de retraite 2020 du *SonntagsZeitung*:

- Une fondation commune / une fondation collective la plus efficace (coûts administratifs les plus bas par assuré(é)) - pour la 5ème fois consécutive!
- Deuxième meilleur rendement des investissements au cours des dix dernières années (avec un ratio de fonds propres nettement inférieur à la caisse de pensions en première place)
- Très bonne situation financière en comparaison générale (taux de couverture de 114,8% à la fin de 2019)

Nouvelles conditions-cadres pour les départs à la retraite à partir de 2022

Au cours des dernières années, de nombreuses caisses de pension ont baissé les taux de conversion déterminants pour le calcul des rentes de vieillesse du fait de l'augmentation continue de l'espérance de vie et de la réduction sensible des perspectives de rendement due aux taux d'intérêt historiquement bas.

Lors des départs à la retraite, la Spida accorde actuellement un taux de conversion de 6,8% sur la totalité de l'avoir de vieillesse à l'âge ordinaire de la retraite, dans la mesure où l'avoir de vieillesse est perçu sous forme de rente et non de capital. Etant donné qu'une réduction du taux de conversion est uniquement possible dans le domaine des avoirs de vieillesse sur obligatoires et que ces avoirs sont relativement bas si l'on considère le portefeuille d'assurés global de la Spida, le Conseil de fondation statue uniquement sur des possibilités limitées d'adaptation du taux de conversion. Afin de préserver le socle financier sain de la caisse de pension à l'avenir également, le Conseil de fondation a étudié des options d'action en vue d'amortir la croissance des engagements de rente qui se profile. Ce faisant, l'objectif du Conseil de fondation est de pouvoir verser à l'avenir une rente adéquate aux assurés bénéficiant d'un revenu bas à moyen et d'éviter les cas difficiles. Concernant les assurés avec un revenu ou un avoir de vieillesse élevé, le Conseil de fondation juge approprié que ces personnes engagent davantage leur responsabilité personnelle et perçoivent une partie de leur prestation de vieillesse sous forme de capital.

Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé de **verser à moyen terme des rentes de vieillesse jusqu'à un avoir de vieillesse maximal de CHF 600'000.-**, le taux de conversion demeurant à 6,8% pour l'âge ordinaire de la retraite (sous réserve de modifications à la suite d'adaptations légales ou en raison d'évolutions négatives durables sur les marchés de capitaux). Les assurés avec un avoir de vieillesse supérieur à CHF 600'000.- au moment du départ à la retraite reçoivent **à partir de 2025** la part d'avoir de vieillesse dépassant les CHF 600'000.- sous forme de capital. (La totalité de l'avoir de vieillesse peut néanmoins toujours être perçue sous forme de capital.) Le Conseil de fondation a prévu des dispositions transitoires de 2022 à 2024.

Nous contacterons personnellement dans les prochains jours les assurés probablement concernés par ces adaptations afin de les informer en détail et de leur proposer des conseils.

Merci beaucoup pour votre fidélité!

Au nom des organes et collaborateurs de la Spida, nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et de la collaboration collégiale. Nous continuerons à nous engager en faveur d'une prévoyance professionnelle optimale avec beaucoup de motivation!

Spida Fondation de prévoyance



Martin Jucker
Directeur Spida Assurances sociales



Markus Büchi
Directeur de la Fondation de prévoyance

La version actuelle du rapport annuel est disponible sur www.spida.ch. (Section „Prévoyance professionnelle“). Les chiffres clés les plus importants de la fondation sont également énumérés à la page suivante.

Chiffres clés de Spida Fondation de prévoyance

	2019	2018
Taux de couverture	114,8%	108,0%
Rendement de placements net	10,8%	-2,7%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir de vieillesse	2,0%	3,0%
Taux d'intérêt technique	2,0%	2,0%
Bases techniques	LPP 2015 Table générationnelle	LPP 2015 Table générationnelle
Total du bilan (en millions)	1'538.1	1'299.2
Avoir de vieillesse assurés actifs (en millions)	814.9	706.2
Avoir de vieillesse LPP assurés actifs (en millions)	578.6	509.7
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente (en millions)	403.0	380.5
Provisions techniques (en millions)	69.9	57.3
Réserves de fluctuation de valeur (en millions)	191.4	91.4
Frais administratifs par destinataire	114	141
Frais administratifs par assuré actif	130	162
Entreprises adhérentes	1'810	1'620
Assurés actifs	12'327	10'770
Masse salariale assurée (en millions)	538.4	442.1
Cotisations (en millions)	70.0	60.4
Prestations d'entrée et rachats (en millions)	126.2	75.3
Prestations de sortie (en millions)	50.1	48.3
Bénéficiaires de rentes	1'662	1'610
Versements de rentes (en millions)	24.4	22.9
Prestations en capital (en millions)	17.9	13.9